GRAND
CHÂTELLERAULT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

CONVENTION N° 4597
Convention de reprise de matériel

Entre :
La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault domiciliée 78 boulevard Blossac 86106 CHATELLERAULT CEDEX, représentée par Evelyne AZIHARI en qualité de vice-présidente autorisée par arrêté de délégation n° 2020-14 du 23 juillet 2020,
ci-après dénommée **« Grand Châtellerault »**

d'une part,

et
La société ALM-MDM – 10 rue René de la Fouchardière – 86100 CHATELLERAULT représentée par M. Sylvain FERRERA
ci-après dénommé(e) **« ALM-MDM »**,

d'autre part,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 juillet 2021 portant délégation de certaines attributions au Président et notamment l'article 4 relatif à la commande publique,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : La présente convention concerne la reprise d'une tondeuse arrière et d'une balayeuse (marque COCHET – modèle Easy clean N° série EC3703 de 2014) par la société ALM-MDM.

En échange de ces deux accessoires, la société ALM-MDM fera une remise de 1000 euros TTC sur la facture d'achat d'une remorque plateau neuve et de ses accessoires suivant la proposition du 20/03/2023. Le prix d'achat de la remorque sera de 7084 € TTC au lieu de 8884€ TTC sans la reprise.

ARTICLE 2 : La société ALM-MDM accepte de recevoir le matériel en l'état, aucune reprise ni garantie ne sera faite par la collectivité de Grand Châtellerault. La société ALM-MDM a connaissance de l'état du matériel échangé.

ARTICLE 3 : Le matériel sera échangé le jour de la livraison de la remorque.

ARTICLE 4 : En cas de litige, il est expressivement stipulé que le tribunal administratif de Poitiers sera seul compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application de la présente convention. Préalablement à toute procédure judiciaire, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

Châtellerault, le 19/07/23

Pour l'entreprise ALM-MDM

M. Sylvain FERRERA

S.A.R.L ALM - MDM
8-10 rue René de la Fouchardière
86100 CHATELLERAULT
Tél : 05.49.02.37.38
Siret : 919 803 346

Pour la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault
La vice-présidente autorisée,

Mme Evelyne AZIHARI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRAND CHÂTELLERAULT
78 bd Blossac
Châtellerault